



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes tenue à l'Hôtel de ville de Deux-Montagnes, situé au 803 chemin d'Oka, Deux-Montagnes, Québec, J7R 1L8, le **20 septembre 2022** à compter de **16h00**.

À laquelle sont présents :

Monsieur François Robillard, maire de la ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac
Madame Sonia Fontaine, mairesse de la municipalité de Pointe-Calumet
Monsieur Denis Martin, maire de la ville de Deux-Montagnes
Monsieur Benoit Proulx, maire de la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac

Formant le quorum du conseil sous la présidence de monsieur Denis Martin

Sont présents :

Monsieur Yvon Lemelin, directeur administratif et secrétaire-trésorier
Monsieur Patrick Denis, directeur de police

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1.1 Adoption de l'ordre du jour du 20 septembre 2022

2. PROCÈS-VERBAUX

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 août 2022

3. AUTORISATION DES COMPTES À PAYER

3.1 Autorisation des comptes à payer au 20 septembre 2022 et approbation des paiements effectués en vertu du règlement 2015-04-M01

4. RÉSOLUTIONS

4.1 Nomination de policiers permanents

4.2 Embauche d'un policier temporaire

4.3 Proposition de service solution santé sommeil de HALEO - autorisation de signature

4.4 Nomination d'une adjointe administrative

5. AVIS DE MOTION

n/a

6. DÉPOT DE DOCUMENTS

6.1 Statistiques sur les Accidents, sur les Activités criminelles et sur les Constats d'infraction

7. RÈGLEMENTS

n/a

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

Levée de la séance du 20 septembre 2022



2022-09-063

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le quorum est constaté.

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Fontaine

et **APPUYÉ** par : François Robillard

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. **PROCÈS-VERBAUX**

2.1 **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Chaque membre du conseil d'administration ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 août 2022 au plus tard la veille de la présente séance, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est **PROPOSÉ** par : Benoit Proulx

et **APPUYÉ** par : François Robillard

2022-09-064

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 août 2022, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. **AUTORISATION DES COMPTES À PAYER**

ATTENDU QUE les comptes à payer au 20 septembre 2022 totalisent un montant de 273 331,08 \$;

ATTENDU QUE les paiements électroniques effectués sans résolution en vertu du règlement 2015-04-M01 totalisent un montant de 267 157,48 \$ pour la période du 17 août au 20 septembre 2022;

ATTENDU QUE les remboursements des comptes de dépenses aux policiers effectués en vertu du règlement 2015-04-M01 totalisent un montant de 2 937,32 \$ pour la période du 17 août au 20 septembre 2022;

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil d'administration a reçu une copie de la liste des comptes à payer, des paiements électroniques et des remboursements des comptes de dépenses aux policiers;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Fontaine

et **APPUYÉ** par : François Robillard

2022-09-065

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer présentés sur la liste établie au 20 septembre 2022 au montant de 273 331,08 \$;

D'APPROUVER les paiements électroniques effectués sans résolution en vertu du règlement 2015-04-M01 pour la période du 17 août au 20 septembre 2022 au montant de 267 157,48 \$;

D'APPROUVER les remboursements des comptes de dépenses aux policiers en vertu du règlement 2015-04-M01 pour la période du 17 août au 20 septembre 2022 au montant de 2 937,32 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.


Yvon Lemelin, secrétaire-trésorier

4. RÉSOLUTIONS

NOMINATION DE POLICIERS PERMANENTS

CONSIDÉRANT le départ des agents Joli-Anne Lévesque, Pierre-Olivier Martineau et de Alex King-Lacroix;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Patrick Denis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Denis Martin

et **APPUYÉ** unanimement

DE CONFIRMER l'embauche du policier temporaire Blake Michael Caron (matricule 376) rétroactivement en date du 30 juin 2022 à titre de policier permanent en remplacement sur la patrouille de la policière Joli-Anne Lévesque;

DE CONFIRMER l'embauche du policier temporaire Gabriel Hallée (matricule 377) rétroactivement en date du 1^{er} août 2022 à titre de policier permanent en remplacement sur la patrouille du policier Pierre-Olivier Martineau;

DE CONFIRMER l'embauche du policier temporaire Cédrick Dupuis (matricule 375) en date du 20 septembre 2022 à titre de policier permanent en remplacement sur la patrouille du policier Alex King-Lacroix.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 EMBAUCHE D'UN POLICIER TEMPORAIRE

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Patrick Denis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Denis Martin

et **APPUYÉ** unanimement

DE PROCÉDER à l'embauche de monsieur Gabriel Proulx, matricule 384, à titre d'agent temporaire, et ce, rétroactivement en date du 5 juillet 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-09-066

2022-09-067



4.3 PROPOSITION DE SERVICE SOLUTION SANTÉ SOMMEIL DE HALEO - AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes désire promouvoir la santé en milieu de travail afin d'accroître le niveau de satisfaction du personnel envers son emploi, d'augmenter le sentiment d'appartenance et le taux d'engagement, d'accroître la productivité, de réduire les coûts d'assurance et les risques d'accidents de travail ou maladies professionnelles et de diminuer l'absentéisme;

CONSIDÉRANT QUE la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes désire conclure une entente avec la société Haleo qui offre des services visant à dépister, diagnostiquer et traiter les troubles du sommeil et ainsi améliorer la santé et le rendement du personnel de la Régie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Benoit Proulx

et **APPUYÉ** par : Sonia Fontaine

D'AUTORISER le directeur de police à agir au nom de la régie pour conclure et signer une telle entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-09-068

4.4 NOMINATION D'UNE ADJOINTE ADMINISTRATIVE

CONSIDÉRANT QUE le projet pilote mené au cours des deux dernières années a conclu à la nécessité d'un poste d'adjointe aux policiers pour la division Gendarmerie, cette fonction étant nécessaire au bon fonctionnement de cette division regroupant près de 80% du personnel policier;

CONSIDÉRANT QUE madame Liza Dobson a assumé avec succès depuis plus de quatre ans le remplacement du personnel administratif absent à la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes et a exécuté de façon intermittente les tâches relatives au poste d'adjointe aux policiers pour la division Gendarmerie dans le cadre du projet pilote;

CONSIDÉRANT la recommandation de Patrick Denis, directeur de police;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Denis Martin

et **APPUYÉ** unanimement

DE NOMMER madame Liza Dobson à titre d'employée col blanc, au poste d'adjointe aux policiers pour la division Gendarmerie, à compter du 20 septembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-09-069



5. **AVIS DE MOTION**

5.1 n/a

6. **DÉPÔT DE DOCUMENTS**

6.1 Dépôt par monsieur Patrick Denis, directeur, des tableaux statistiques sur les Accidents, sur les Activités criminelles et sur les Constats d'infraction pour la période.

7. **RÈGLEMENTS**

7.1 n/a

8. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

9. **LEVÉE DE SÉANCE**

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Fontaine

et **APPUYÉ** par : François Robillard

2022-09-070

QU'à 16h26, la séance soit levée.

Monsieur Denis Martin
Président

Monsieur Yvon Lemelin
Secrétaire-trésorier